

Canons à eau, système de brouillage, radars : les pistes de l'Etat pour contrer les drones | Le Net Expert Informatique



Un drone, près de Paris, le 27 février 2015. (DOMINIQUE FAGET / AFP)

Canons à eau, système de brouillage, radars : les pistes de l'Etat pour contrer les drones

Face à l'ampleur du phénomène, les autorités françaises contre-attaquent. Après plusieurs vols de drones au-dessus de Paris, le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) a présenté ses solutions pour mettre fin à ce phénomène. Ces mesures sont détaillées dans un rapport confidentiel destiné au Premier ministre, dont La Croix a pris connaissance, mercredi 4 mars. Selon le SGDSN, des « petits avions sans pilote ont été signalés au-dessus de sites sensibles » une soixantaine de fois depuis l'été dernier, rapporte La Croix. Des survols qui « constituent une alerte sur les risques potentiels induits par un emploi inapproprié ou malveillant, reconnaît le SGDSN. Il n'existe aujourd'hui aucune solution immédiatement disponible, tant en France qu'à l'étranger » pour contrer le phénomène.

Neutralisation, détection et adaptation de l'arsenal législatif

Selon La Croix, le SGDSN propose plusieurs mesures pour détecter et neutraliser les drones. D'ici à la fin mars, de nouveaux dispositifs de détection seront expérimentés. « Des radars passifs ou actifs notamment orientés au-dessus des agglomérations et des sites sensibles », précise Le Figaro. Ils devraient couvrir une zone de vol entre 50 et 100 m et combler ainsi un « trou dans la raquette », concède par la SGDSN.

Pour neutraliser les drones, le « jet de matière » est envisagé, à savoir les canons à eau. Des brouilleurs plus denses du signal entre le drone et la télécommande du pilote sont aussi à l'étude. Tout comme des leurres GPS pour tromper l'engin, l'emploi de lasers ou d'un système qui mettrait en panne les engins à l'approche d'une zone interdite. Au-delà de ces solutions, qui ne sont pas disponibles dans l'immédiat, l'Agence nationale de la recherche étudie 23 projets pour identifier des procédés innovants.

Enfin, la SGDSN envisage de muscler l'arsenal législatif : rendre les drones détectables à l'aide d'une puce obligatoire, obligation d'installation d'une puce permettant la neutralisation de l'engin à distance, immatriculation, formation des pilotes, assurance obligatoire... De nouvelles infractions pourraient aussi être créées, comme la « peine complémentaire de confiscation » ou un ciblage de la responsabilité civile des pilotes, évoque Le Parisien.

Expert Informatique et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise. Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ? Cliquez et laissez-nous un commentaire.

S o u r c e : http://www.francetvinfo.fr/internet/drones/canons-a-eau-systeme-de-brouillage-radars-les-pistes-de-l-etat-pour-contrer-les-drones_840475.html#xtor=EPR-2-newsletterquotidienne-20150305-lestitres-coldroite/titre4